

**Étaient présents :** les membres en exercice à l'exception de Cyril CANDAS qui a donné pouvoir à Gilles LE BEC, François LE BERRE qui a donné pouvoir à Geneviève LE MOIGN, Frédéric MORVAN qui a donné pouvoir à Mary KEREBEL, Caroline RIBEZZO qui a donné pouvoir à Marie MORGANT et Nicolas TOCQUER qui a donné pouvoir à Michel JOURDEN.

**Secrétaire de séance :** Geneviève LE MOIGN.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

### **BUDGET GENERAL AFFECTATION des RESULTATS 2017**

Vu le Compte Administratif 2017 de la Commune, à l'unanimité le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de Fonctionnement de 400 651.40 € au compte R1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »
- Affectation de l'excédent d'Investissement de 107 124.98 € au R001 « Excédent d'investissement reporté ».

### **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT AFFECTATION des RESULTATS 2017**

Vu le Compte Administratif 2017 du budget annexe Assainissement collectif, à l'unanimité le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de Fonctionnement de 83 228.15 € au R002 « résultat de fonctionnement reporté »,
- Affectation de l'excédent d'Investissement de 119 549.86 € au R001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

La Communauté de Communes ayant pris la compétence « assainissement collectif » ces excédents seront reversés à la CCPI.

### **VOTE des TAUX D'IMPOSITION 2018**

A l'unanimité, et pour la 8<sup>ème</sup> année consécutive, le Conseil municipal vote pour le maintien des taux d'imposition, à savoir :

Taxe	Taux proposés
Taxe habitation	17.50 %
Taxe foncier Bâti	21.94 %
Taxe Foncier Non Bâti	46.36 %

Le montant attendu de la fiscalité locale s'élève à 1 028 033 €.

### **VOTE du BUDGET PRIMITIF 2018**

Le budget général de la Commune équilibré en section de fonctionnement à 1 851 300 € et en section d'investissement à 1 280 550 € est adopté à l'unanimité.

Les principales dépenses d'investissement portent sur la fin des paiements de la Médiathèque, son équipement en informatique, un programme de réfection de voiries (aménagement de trottoirs rue du Carpont, enrobés sur les trottoirs de la rue de Porscave, aménagement du parking de la plage du Gouérou), programme sur l'éclairage public, effacement de réseaux, lancement d'une étude sur le devenir du bâtiment de la poste et développement du commerce, aménagement d'un contrôle d'accès à l'aire de camping-car, des cavurnes pour le cimetière, un bloc sanitaires à Porscave, jeu extérieur à Porspaul.

### **MODIFICATION du REGLEMENT INTERIEUR de l'ACCUEIL PERISCOLAIRE**

La mise en place du nouveau logiciel de réservation/facturation est d'une application stricte et l'heure de pointage de l'arrivée ou du départ de l'enfant entraîne automatiquement la facturation selon le règlement actuel qui indique que toute ½ heure commencée est due.

Afin d'apporter un peu de souplesse il est décidé de modifier le règlement de l'accueil périscolaire, dans son article sur les *tarifs et la facturation* et de porter la base de facturation au ¼ d'heure.

La tarification au ¼ heure sera la suivante à partir de la facturation d'avril :

	Quotient familial	Tarif
Tranche 1	≤ 399 €	0.30 €
Tranche 2	De 400 à 599 €	0.37 €
Tranche 3	De 600 à 899 €	0.45 €
Tranche 4	De 900 à 1 399 €	0.52 €
Tranche 5	≥ 1 400 €	0.55 €

Tarifs non préinscrits : tarif de la tranche + 1.50 €.